



COMMUNE DE FONTENAILLES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2022

Adoptée au cours de la séance de Conseil municipal du 12 avril 2022

La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2022 est de 1063 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- stabiliser la fiscalité
- stabiliser l'endettement.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à **1 203 885.05 €**
en dépenses et recettes d'investissement à **1 008 535.82 €**

I – Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

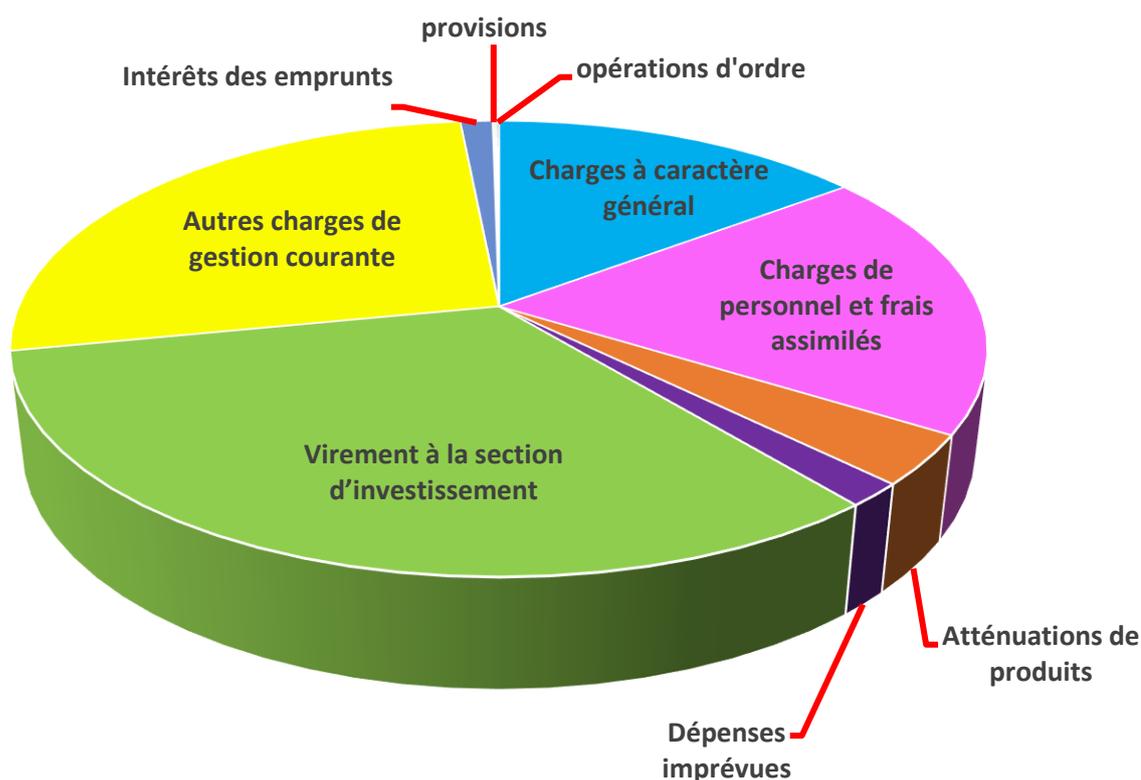
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 203 885.05 € se répartissent entre les opérations réelles pour 806 603.84 €, les opérations d'ordre pour 065.00 € et le virement à la section d'investissement 396 216.21 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES	BP 2022 Proposition
011 - Charges à caractère général	177 101.25 €
012 - Charges de personnel	230 500.00 €
014 – Atténuation de produits	42 547.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	320 139.20 €
66 - Charges financières	15 316.39 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	806 603.84 €

Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 065.00 €
Total Dépenses (réelles + ordre)	807 668.84 €
023 - Virement à la section d'investissement	396 216.21 €
TOTAL GENERAL	1 203 885.05 €

Dépenses de fonctionnement



- Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes devraient subir l'augmentation des dépenses d'énergie ainsi que les dépenses d'entretien de l'église.
- Les charges de personnel (chapitre 012) devraient restées stables. Un agent partant en retraite sera remplacé.
- Les autres charges de gestion (chapitre 65) devraient restées stables
- Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts.

Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafond que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

Recettes de fonctionnement

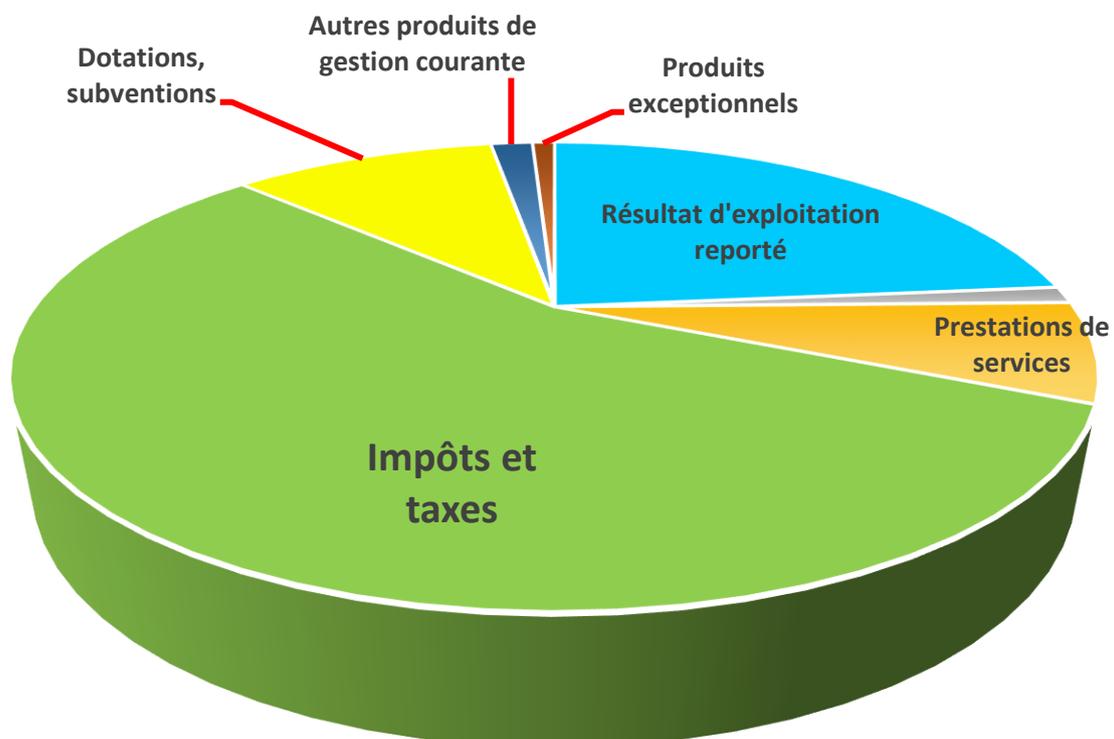
Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 203 885.05 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2022 Proposition
013 - atténuation de charges	14 200.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 100,00 €
73 - Impôts et taxes	668 253,00 €
74 - Dotations et participations	124 744.91 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	10 656,00 €
Total des Recettes réelles de fonctionnement	920 953.91 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	282 931.14 €
TOTAL GENERAL	1 203 885.05 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2021.

Recettes de fonctionnement



Informations complémentaires :

Au chapitre 70 « Produits des services », figure le remboursement du personnel postal et le règlement des factures de garderie.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », Les dotations devraient restées stables pour 2022.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »,

Les recettes de la salle des loisirs devraient reprendre comme avant la période du covid 19.

Stabilité fiscale

Les taux de la fiscalité directe locale 2022	
Taxe	Taux voté
Taxe d'habitation	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69.93%

Les produits attendus :

Produits des impôts locaux 2021		Produits prévisionnels 2022
Taxes	Produits	Produits
Taxe d'habitation	23 696.00 €	24 984.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	397 121.00 €	410 195,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 063.00 €	38 192.00 €
Versement coefficient correcteur	118 684.00 €	122 592,00 €

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2022. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental (18% pour la seine et Marne) depuis 2021.

III – Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (62 042,70 €), des immobilisations corporelles et en cours (443 542,48 €), et des immobilisations incorporelles (57 000,00 €).

Remboursement de la dette :

Une avance de 357 000€, pour le contrat COR en 2018 est terminée en septembre 2021. Il reste 2 emprunts pour le périscolaire et la cantine et un emprunt pour le contrat COR qui se termine en 2024.

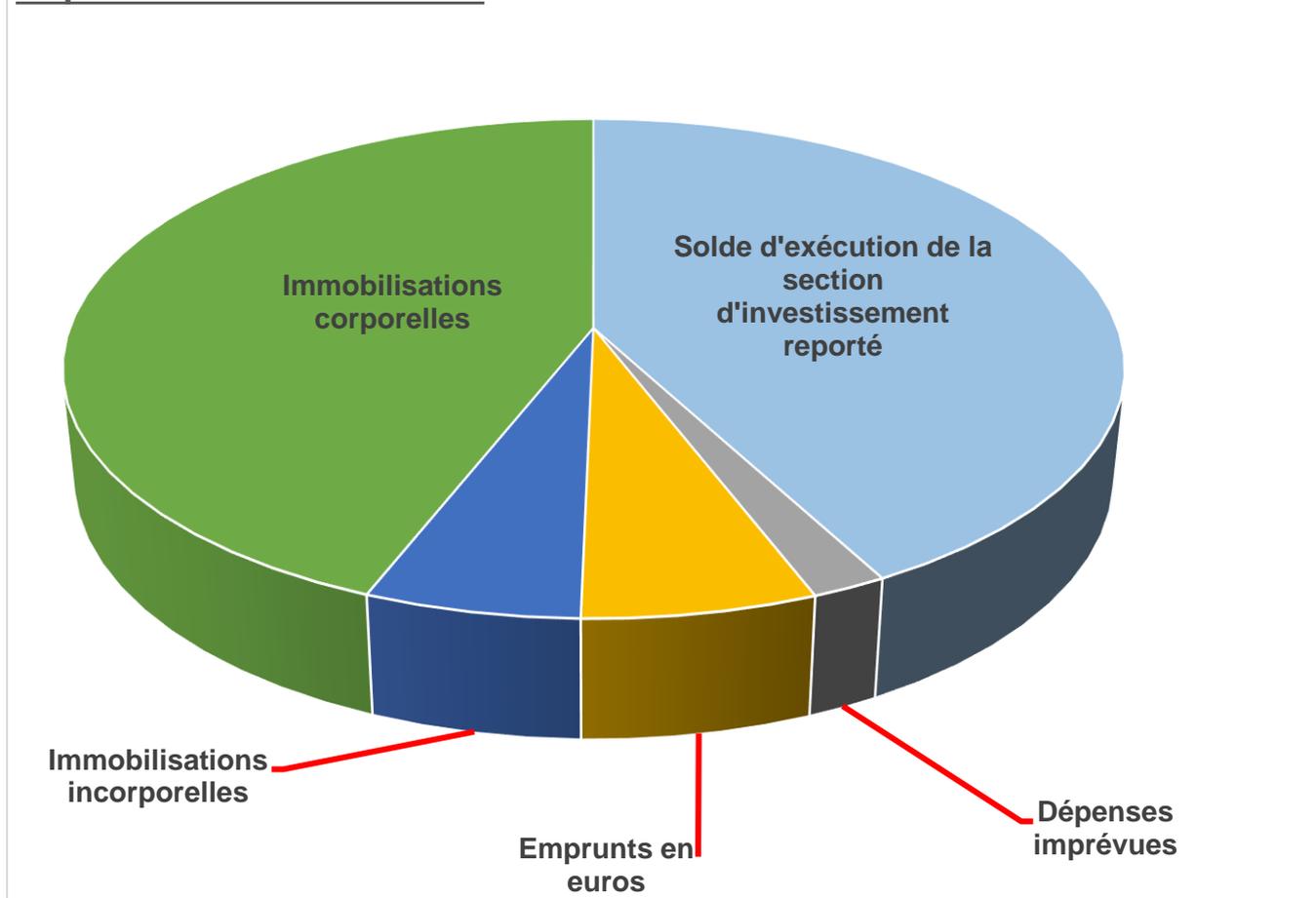
Un programme d'investissement :

Sont prévues, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Réfection de la rue de la place chaude et de Villefermoy.....640 000.00 €
- Changement des fenêtres de la mairie.....45 000.00 €
- La vidéo protection.....84 200,00 €
- Mise aux normes des armoires d'éclairage public.....11 500,00 €
- Réfection de la toiture de la salle des associations.....49 110.00 €

DEPENSES	BP 2022 Proposition
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 042.70 €
20 - Immobilisations incorporelles	57 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	444 542.48 €
Total dépenses	563 585.18 €
001 - Déficit d'investissement reporté	424 950.64 €
020 – Dépenses imprévues	20 000.00 €
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	1 008 535.82 €

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA,...),
- Les excédents de fonctionnement capitalisés.

RECETTES	BP 2022 Proposition
10 - Dotations, fonds divers et réserves	467 358.66 €
13 - Subventions d'investissement	143 895.95 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	396 216.21 €
Total Recettes (hors OP D'ordre)	1 007 470.82 €
040 - Total Opérations d'ordre	1 065.00 €
Total recettes d'investissement (avec Résultat)	1 008 535.82 €

Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA à percevoir est de 32 408,02 €, l'excédent de fonctionnements capitalisés est de 424 950,64 €.
- Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2021, principalement aux travaux de l'église, à la vidéo protection, au solde de l'enfouissement de la place chaude et aux armoires d'éclairage public.

